

EXT. GBO - masse indexée à partir de 2019

vendredi 7 décembre 2018

16:54

Objet	masse indexée à partir de 2019
De	Groupement Belge des Omnipraticiens
À	Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM
Envoyé	vendredi 7 décembre 2018 10:58

[View this email in your browser](#)



Répartition de la masse d'index à partir du 1er janvier 2019

Chère Consœur, Cher Confrère,

Lors de la réunion de la Commission Nationale Médico-Mutualiste de ce 3 décembre décembre 2018, un accord a été conclu sur la répartition de la masse d'index pour 2019. Dans la continuité de notre engagement de toujours, notre proposition était de ne pas allouer l'index de 1,45% sur une base linéaire mais de redistribuer la masse de l'index en faveur des actes intellectuels. Nous avons eu la (bonne) surprise surprise d'être rejoint (pour l'essentiel à l'exception de l'une ou l'autre rubrique : biologie et imagerie) par l'ABSyM, traditionnellement opposée à cette réallocation au au profit de la répartition linéaire plus profitable aux actes techniques.

À partir du **1er janvier 2019**, il existera donc une indexation de **3,33%** pour, entre autres, les **consultations** de médecins généralistes et spécialistes, les **visites à domicile** et le **DMG** (l'honoraire pour une consultation classique passera donc de 25,4 à 26,3 euros en 2019). Cette hausse ne sera pas ressentie par le patient, car le ticket modérateur augmente pratiquement dans les mêmes proportions.

En outre, par différents moyens, une somme de **6.188 millions d'euros** a pu être dégagée **pour de nouvelles initiatives**.

À l'intérieur de celles-ci, 2,5 millions seront consacrées à la promotion de l'utilisation

l'utilisation du DMG.

Dans un premier temps, pour des raisons budgétaires d'attribution immédiate en 2019, la somme sera consacrée à l'extension de la tranche d'âge actuelle (45-74 ans) de malades chroniques qui bénéficient d'un DMG majoré.

Mais il est prévu à l'horizon 2020 de réfléchir à une mesure budgétée de la prolongation automatique du DMG. Là aussi, nous avons eu la (bonne) surprise de voir l'ABSyM, traditionnellement opposée à cette proposition qu'elle considérait comme trop proche de l'inscription auprès d'une pratique de MG rejoindre notre combat de toujours.

Au total donc, dans un cadre extrêmement rigide de contraintes budgétaires imposé par le gouvernement, nous avons pu à l'intérieur de notre secteur médical réorienté les moyens vers les actes les plus performants et les plus financièrement équitables.

Confraternellement
Le Bureau du GBO



Groupement Belge des Omnipraticiens



*Copyright © *|07-12-2018|* *|GBO|*, All rights reserved.*

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site www.le-gbo.be

Our mailing address is:

Groupement Belge des Omnipraticiens
Rue Solleveld 68
Woluwe-Saint-Lambert 1200
Belgium

[Add us to your address book](#)

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).